

Réunion de conseil municipal du 7 juillet 2016

L'an deux mille seize, le sept juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : MM. BÉGUIER –Mme LEGRAND -MM. HAIRAUT-DIEHL - - M. RENGEARD –Mme DA SILVA - MM.PARADOT – ARNAULT -PUAUD - SICAULT- .

Était représentés : Mme MARSAULT par M.BÉGUIER. –Mme POUVREAU par Mme DA SILVA - Mme GROSDENIER par M.DIEHL- Mme CHEDOZEAU par M.ARNAULT - Mme KOLBACH par M.PARADOT.

Étaient absents : – Mme COUTURIER – M .DUFOUR - BEAU

Était excusée : Mme JOUBERT

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA.

Le compte-rendu de la réunion du 13 juin 2016 est adopté à l'unanimité

N°2016.07.07/01

Extraits du registre des délibérations de la réunion de conseil municipal du 13 juin 2016

Une erreur d'écriture a été commise lors de la rédaction des extraits du registre des délibérations de la réunion du 13 juin 2016. Il a été porté sur les extraits de délibération la date du 13 avril 2016 au lieu du 13 juin 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité confirme que les délibérations suivantes ont bien été décidées lors de la réunion du 13 juin 2016 :

N°2016.06.13/01 Avenants au marché de travaux de désenfumage de l'école primaire Jacques Lafond

N°2016.06.13/02 Emprunt pour financer les travaux de désenfumage de l'école primaire Jacques Lafond

N°2016.06.13/03 Acquisition tondeuse pour le service technique

N°2016.06.13/04 Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2017

N°2016.06.13/05 Convention avec le département pour la fourniture de repas pour les écoles maternelle et élémentaire de Couhé

N°2016.06.13/06 Convention avec le Département pour la mise à disposition du personnel communal au collège André Brouillet

N°2016.06.13/07 Demande de subvention de « Cultivons la Bio-Diversité en Poitou-Charentes » pour l'organisation de la fête de la tomate à Couhé

N°2016.06.13/08 Demande de subvention des Ateliers Chorégraphiques de Delfine

N°2016.06.13/09 Convention avec le Syndicat d'Eaux de Vienne pour la défense extérieure contre l'incendie

N°2016.06.13/10 Fixation du prix pour la reprise d'une concession dans le cimetière Route de Rom

N°2016.06.13/11 Convention marchés producteurs de Pays

N°2016.06.13/12 Travaux de voirie réalisés sur des voies mitoyennes avec Rom

N°2016.06.13/13 Livre de la bibliothèque

N°2016.07.07/02

Avis sur l'arrêté portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre pour la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-006 en date du 25 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne,

Vu l'arrêté n°2016-D2/B1-011 du 9 juin 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre regroupant les communes d'Anché, Asnois, Blanzay, Brion, Brux, Ceaux-en-Couhé, Champagné-le Sec, Champagné -Saint-Hilaire, La Chapelle-Bâton, Champniers, Charroux, Chatain, Château-Granier, Châtillon, Chaunay, Civray, Couhé, La Ferrière-Airoux, Gençay, Genouillé, Joussé, Linazay, Lizant, Magné, Payré, Payroux, Romagne, Saint-Gaudent, Saint-Macoux, Saint-Maurice-La Clouère, Saint-Pierre-d'Exideuil, Saint-Romain, Saint-Saviol, Saint-Secondin, Savigné, Sommières du Clain, Surin, Vaux, Voulême, et Voulon,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord sur ce projet.

Monsieur Le Maire informe que les conseils communautaires des 3 communautés de Communes se sont réunis à l'abbaye de Valence le 22 juin dernier. Les travaux avancent difficilement. Il va être proposé au conseil communautaire de la CCRC la titularisation de Franck TREGOUET .

Il a été fait le choix du droit commun pour la représentativité : la nouvelle communauté aura donc 57 délégués (Couhé reste à 4 délégués et Civray à 6).

Un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

N°2016.07.07/03

Acquisition et pose de bâtiments modulaires devant servir de vestiaires au stade Raymond Chantecaille

Une consultation a été menée auprès de 5 entreprises pour la fourniture et de la pose de bâtiments modulaires à usage de vestiaires sportifs

Descriptions des besoins

Les bâtiments modulaires devront répondre aux normes d'accessibilité handicapée.

- Ensemble de bâtiments modulaires d'une superficie comprise entre 70 et 80m² comprenant
- 2 vestiaires de 20 m² minimum chacun équipés de douches de 6m² et de toilettes (dont la superficie doit être conforme aux normes handicapées).
- un local technique
- une pièce de 6m² minimum avec WC, douche et lavabo pouvant servir de vestiaire d'arbitres et/ou de WC publics
- bancs empilables 20ml par vestiaire
- Patères 30 par vestiaire
- Fourniture du permis de construire complet (y compris dossiers d'accessibilité et de sécurité)
- Préciser le délai de livraison :
 - A compter de la réception de la commande pour le permis de construire
 - A compter de la réception du permis de construire accordé pour la pose des bâtiments modulaires

- Fournir un descriptif technique avec photos du type de vestiaire proposé

La plateforme béton et le raccordement aux réseaux sont réalisés par nos soins.

Critères de sélection

- Prix : 50%
- Valeur technique : 20%
- Caractère esthétique et fonctionnel : 20%
- Délai de livraison : 10%

1 entreprise n'a pas répondu- 1 autre a transmis un courrier pour dire qu'elle ne répondrait pas car elle n'était pas en mesure de fournir le permis de construire.

3 entreprises ont donc fait une offre. Le classement est le suivant :

1. Algeco 46 500€ H.T + option jupe de sous bassement 1 480€ H.T
2. Solfab 71 331€ H.T
3. Cougnaud 54 932,43€ H.T

Monsieur ARNAULT précise qu'à cette acquisition s'ajoutera le terrassement et le raccordement du bâtiment pour 7 111,84€ H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 55 091,84€ H.T

Recettes

Subventions sollicitées

| | |
|--|------------|
| Réserve parlementaire | 3 000,00€ |
| Fonds d'aide au football amateur (10%) | 5 500,00€ |
| Commune | 46 591,84€ |

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'entreprise Algeco pour 46 500€ H.T plus l'option de la jupe de sous bassement pour 1 480€ H.T
- Autorise le Maire à signer les documents du marché à intervenir
- Autorise le Maire à signer les pièces du permis de construire et à déposer le permis de construire
- Accepte le plan de financement proposé
- Mandate le Maire pour solliciter les subventions mentionnées

Monsieur ARNAULT explique que l'enveloppe budgétaire ne sera pas entièrement consommée, ce qui permettra de faire des travaux sur le parking. Il sera également nécessaire de faire une aération sur les anciens algéco car les planchers sont très humides.

N°2016.07.07/04

Convention avec SOREGIES pour l'exploitation, la maintenance et la fourniture d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil municipal a accepté ce projet par délibération n°2013.12.19/13 du 19 décembre 2013 et n°2014.06.12/07 du 12 juin 2014.

Le 14 janvier 2016 le conseil municipal a accepté la convention de mise à disposition de places de stationnement par la CCRC.

Il convient désormais d'autoriser le Maire à signer la convention avec SOREGIES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

N°2016.07.07/05

Implantation d'une borne de collecte de vêtements « Le Relais » sur Couhé

Madame LEGRAND explique qu'elle a rencontré avec l'Escale une personne qui s'occupe des bornes « Le Relais ». Une borne pourrait être installée sur Couhé pour récupérer du textile et des chaussures. 1 partie des vêtements part en Afrique et l'autre sert à fabriquer des isolants pour bâtiments.

L'Escale a eu peur que cela entrave l'action du grenier aux vêtements. La convention qui peut être mise en place est tripartite entre « Le Relais », la commune et l'Escale. L'Escale pourrait récupérer ce qui l'intéresse dans la borne et déposer ce que le Grenier aux Vêtements ne veut plus.

Le lieu d'implantation de la borne reste à définir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'implantation de cette borne sur la commune et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

N°2016.07.07/06

Décision modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Dépenses investissement :

2188.91 + 5 000

020 - 5 000

N°2016.07.07/07

Avenant n°2 lot n°5 électricité travaux de désenfumage de l'école

Monsieur PUAUD rappelle que le conseil municipal a attribué les marchés des travaux de désenfumage par délibération n°2016.02.18/01 du 18 février 2016 et par délibération n°2016.03.17/05 du 17 mars 2016.

Monsieur PUAUD explique au conseil municipal que des appareillages électriques doivent être déplacés car ils se trouvent sur l'emprise du sciage des murs béton. Le maître d'œuvre a omis de prévoir cela dans le dossier de consultation.

L'entreprise LUMELEC (lot n°5 électricité) présente un devis de 622,47€ H.T soit 746,96€ TTC.

Marché de base + avenant n°1 5 019,03€ H.T
Montant avenant : 622,47€ H.T
Nouveau montant des travaux H.T 5 641,50€ H.T
Nouveau montant des travaux TTC 6 769,80€ TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

Questions diverses

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a participé une réunion à la Préfecture relative à la Maison de service au public. 2 organismes (CPAM et CAF) sont favorables pour se déplacer à Couhé. Cela va permettre l'ouverture de la maison de services au public. Une convention sera signée. Une visite du bâtiment sera organisée le 8 septembre avec une ouverture prévue fin novembre début décembre.

Le centre de tri de Couhé fermera en octobre 2017.

M.ARNAULT : recherche toujours des signaleurs pour la course du 14/07. La commission sport va être convoquée à la rentrée pour modifier le règlement intérieur du stade.

M.BEGUIER : Les élus qui le souhaitent seront les bienvenus pour encadrer la retraite aux flambeaux.

M.RENGEARD : La commune de Châtillon a voté favorablement hier soir la modification des statuts du SIVOS.

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal le 10 avril 2014 concernant la passation des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable et dont le montant est inférieur à 25 000€ H.T :

- N°8/2016 du 2 juin 2016 d'acquérir auprès de servi-hôtel de Poitiers du matériel pour la cantine scolaire pour 3 164,00€ H.T soit 3 796,80€ TTC.
- N°9/2016 du 2 juin 2016 de confier l'entreprise LUMELEC de Mazerolles la pose d'un interphone à l'école primaire Jacques Lafond pour 589,20€ H.T soit 707,04€ TTC
- N°10/2016 du 2 juin 2016 de confier à l'entreprise SG Electricité de Savigné le câblage informatique de l'école maternelle Raoul Bonnet pour 1 961,50€ H.T soit 2 353,80€ TTC
- N°12/2016 du 17 juin 2016 de souscrire auprès de la SMACL de Niort (79) une assurance dommage ouvrage pour les travaux de désenfumage de l'école primaire Jacques Lafond pour une cotisation provisoire de 3 847,07€ TTC.
- N°13/2016 du 21 juin 2016 d'acquérir auprès de Couhé Motoculture de Couhé 2 débroussailleuses thermiques pour 531,67€ H.T soit 638€ TTC et 2 têtes de lame twin turbo pour 533,34€ H.T soit 640€ TTC

- N°14/2016 du 1er/07/2016 de faire réaliser et poser une main courante pour la mairie par l'entreprise THEVENET de Rouillé pour 378,77€ H.T soit 454,52€ TTC
- N°15/2016 du 1er/07/2016 de faire installer par la Sarl BONE de Couhé (Vienne) un éclairage central sur les Halles pour 5 457,00€ H.T soit 6 548,40€ TTC
- N°16/2016 du 1er/07/2016 d'acquérir auprès de Verrier Chaumet Majuscule un tableau pour l'école primaire pour 205,00€ H.T soit 246,00€ TTC
- N°17/2016 du 1er/07/2016 d'acquérir auprès de Manutan Collectivités des chaises pour l'école primaire ainsi qu'une chaise de bureau pour la Mairie pour 1 158,07€ H.T soit 1 389,68€ TTC
- N°18/2016 du 1er/07/2016 d'acquérir auprès de Manutan Collectivités un vidéo projecteur ainsi qu'un appareil photo pour 421,15€ H.T soit 505,38€ TTC
- N°19/2016 du 1er/07/2016 d'acquérir et de faire poser du matériel de cuisine pour l'espace média par Ouest Occasion de Parthenay pour 9 658,00€ H.T soit 11 589,60€ TTC.
- N°20/2016 du 1er/07/2016 de faire procéder au changement du chauffe eau de l'espace média par la Sarl Bone de Couhé pour 1 335,00€ H.T soit 1 602,00€ TTC
- N°22/2016 du 1er/07/2016 de faire poser par Automatismes 86 de Naintré un automatisme pour porte battante accès piéton pour la Mairie pour un montant de 7 131,62€ H.T soit 8 557,94€ TTC.
- N°23/2016 du 1er/07/2016 de faire faire la réfection totale des 2 clochers de l'église par l'entreprise PROUST de Couhé pour 5 720,00€ H.T soit 6 864,00€ TTC.

Vu la délibération du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000€

- N°07/2016 pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de contracter de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ pour une durée de 1 année – taux variable basé sur Euribor 3 mois moyenné + marge de 1,03%- N°11/2016 annule la n°7/2016 taux variable basé sur Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0,00%

Vu la délibération n°2016.06.13/02 du 13 juin 2016 donnant pouvoir au Maire de contracter un prêt pour financer les travaux de désenfumage de l'école primaire Jacques Lafond

- N°21/2016 du 1er/07/2016 de contracter un prêt de 135 000€ auprès de la caisse régional du crédit agricole sur 15 ans à taux fixe de 1,31%- frais de dossier : 202,50€- périodicité annuelle avec des échéances constantes